

L'Île Sainte-Lucie



Visorando



Randonnée n°3620626

Une randonnée proposée par Trappeur 666

L'île Sainte-Lucie est une réserve naturelle régionale, les chiens y sont interdits. Une très jolie balade accessible à tous, sur chemin très praticable. De nombreux points de vue extraordinaire sont à découvrir.

Durée :	2h20	Difficulté :	Facile
Distance :	7.86km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	29m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	29m	Commune :	Port-la-Nouvelle (11210)
Point haut :	30m		
Point bas :	1m		

Description

Parking à l'entrée de la réserve (non surveillé).

(D/A) À la sortie du parking, prendre sur la droite le long du Canal De La Robine jusqu'à l'Écluse de Sainte-Lucie.

(1) Traverser celle-ci pour entrer sur l'île.

(2) Prendre le sentier sur la droite, passer le lieu-dit la Cantine et continuer vers le Nord-Ouest.

(3) Prendre à droite puis obliquer à gauche, très joli point de vue sur le Canal de la Robine et l'Étang de l'Ayrolle.

(4) Continuer sur le sentier qui part sur la droite.

(5) Prendre sur la gauche à l'embranchement et suivre ce chemin qui fait une boucle pour arriver à la Cabane de la Vigie.

(6) Continuer en obliquant à gauche puis à droite. Prolonger par le sentier et arriver à une bifurcation.

(4) Prendre à droite sur le large sentier qui passe près d'une ancienne carrière et retourner à l'embranchement de l'aller.

(2) Rejoindre l'écluse et virer à droite pour regagner le parking **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking à l'entrée de la réserve
N 43.04247° / E 3.053325° - alt. 1m - km 0

1 Écluse de Sainte-Lucie
N 43.047111° / E 3.055975° - alt. 1m - km 0.57

2 Carrefour de la boucle
N 43.047898° / E 3.054134° - alt. 3m - km 0.76

3 Bifurcation à droite
N 43.052293° / E 3.047209° - alt. 9m - km 1.76

4 Carrefour de la deuxième boucle
N 43.054977° / E 3.043943° - alt. 16m - km 2.33

5 Bifurcation à gauche
N 43.05678° / E 3.03957° - alt. 14m - km 2.81

6 Cabane de la Vigie
N 43.058141° / E 3.029787° - alt. 30m - km 4.17

D/A Parking à l'entrée de la réserve
N 43.042463° / E 3.053383° - alt. 1m - km 7.86

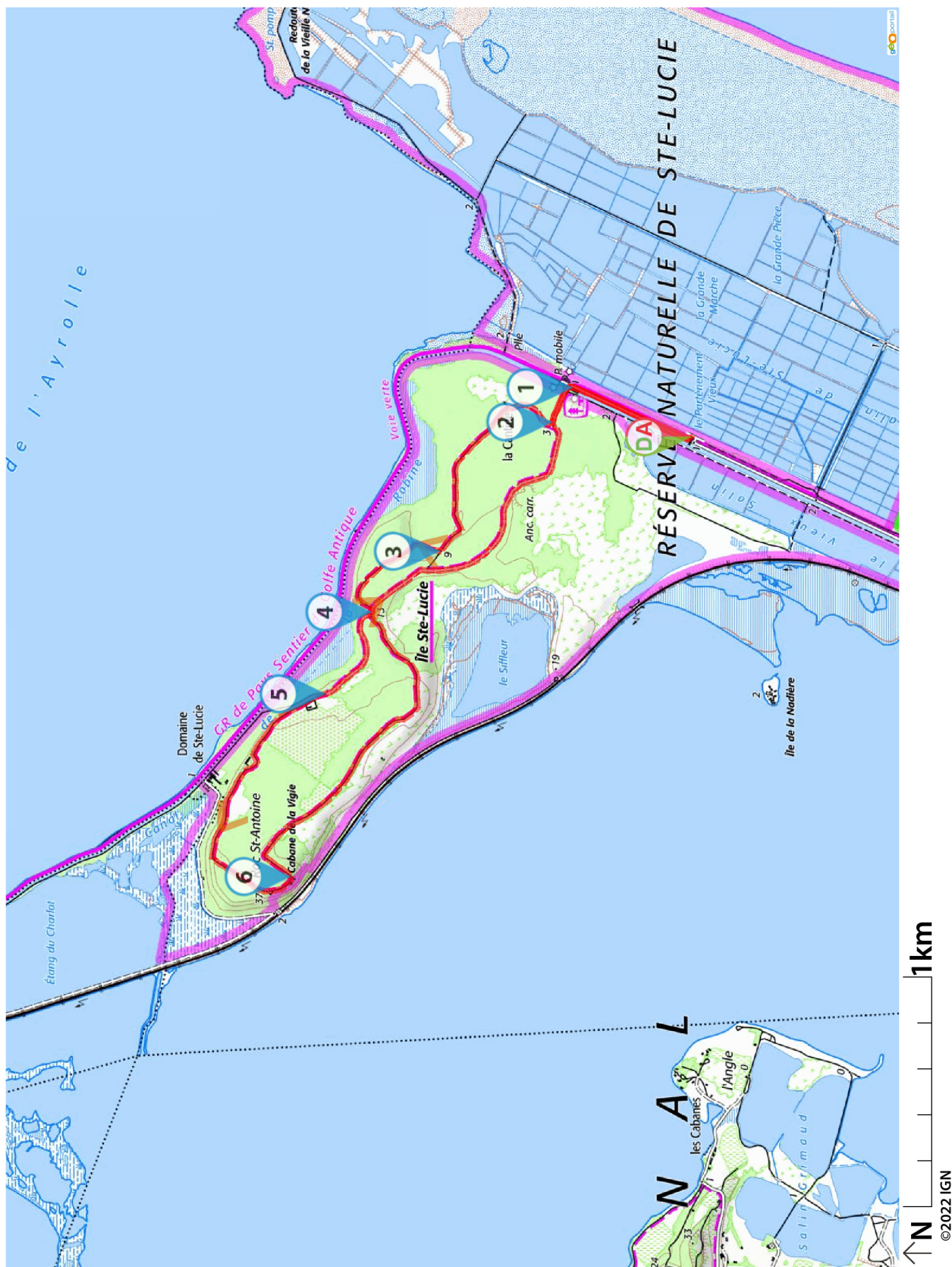
Informations pratiques

Dans les premiers mètres du sentier vous trouverez des espaces de pique-nique. Prévoir de l'eau, de la crème solaire et éventuellement de l'anti-moustique. Chaussures ou sandales qui tiennent correctement aux pieds.

Interdiction de fumer et de faire du feu sur l'île. Chiens interdits sur l'île

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-l-ile-sainte-lucie/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

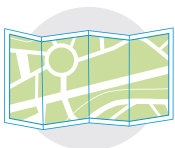
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



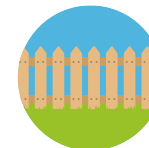
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



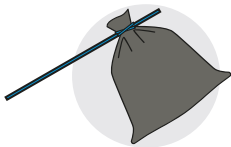
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.